



## DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE COMMUNE DE SAINT-ASTIER

Stationnement à titre exceptionnel pour déménagement  
ODP : 2025 – 195

**Le Maire de la commune de SAINT-ASTIER ;**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213.1 et suivants ;  
**VU** le Code de la Route ;

**CONSIDÉRANT** la demande de Madame MARIN Anita, sollicitant l'autorisation de réserver un emplacement de stationnement, à titre exceptionnel, pour un véhicule de déménagement, le SAMEDI 20 DÉCEMBRE 2025, au 11 RUE DAUMESNIL ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité et le bon déroulement de cette occupation du domaine public ;

### ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : Dans le cadre d'un déménagement, Madame MARIN Anita, est autorisée à titre exceptionnel à occuper le domaine public afin de réserver un emplacement de stationnement pour un véhicule de déménagement, le SAMEDI 20 DÉCEMBRE 2025 entre 10h30 et 17h30, au 11 RUE DAUMESNIL à SAINT-ASTIER.

**La RUE DAUMESNIL devra rester libre d'accès afin de faciliter le passage pour ce déménagement.**

**Article 2** : A charge pour le pétitionnaire de prévenir le voisinage (en particulier les 2 restaurants du bout de la rue) et de mettre en place la signalisation nécessaire afin de prévenir de cette occupation du domaine public.

**Article 3** : Tout accident qui pourrait résulter de cette occupation du domaine public incombera au pétitionnaire qui en demeure seul responsable.

**Article 4** : La présente autorisation n'est donnée que sous réserve des droits des tiers et des règlements faits par l'autorité municipale.

**Article 5** : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 6** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la Directrice Générale des Services
- Monsieur l'adjoint chargé de la voirie
- Monsieur le Directeur des Services Techniques
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Saint Astier
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Saint Astier
- La Police Municipale
- Madame MARIN Anita



Fait à SAINT-ASTIER, le 15 décembre 2025

P / Madame le Maire,  
Adjoint délégué, Frank PONS

Tél. : 05 53 02 42 80  
Fax : 05 53 07 63 54

Hôtel de Ville

2 Avenue Jules Ferry  
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

mairie-saint-astier.fr  
mairie@saint-astier.fr